

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET

**Absents** : MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 8 septembre 2021

**Date d'affichage** : 21 septembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

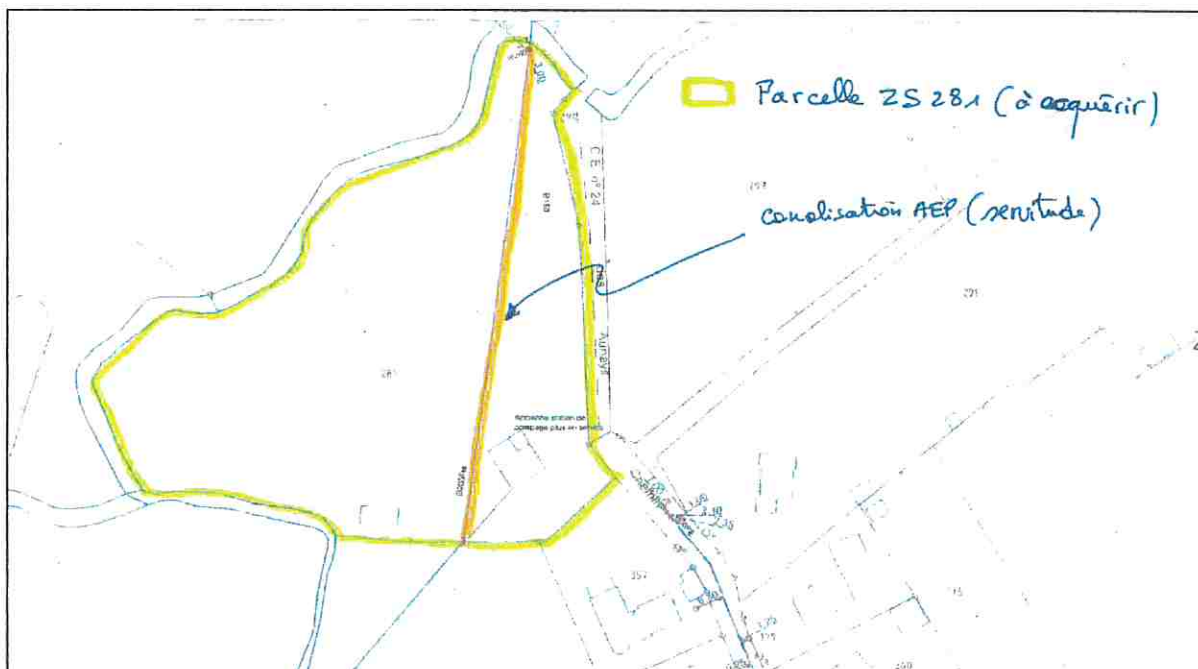
Pouvoirs : 2

Votants : 21

**Délib. n°2021-059 : Acquisition du site des Aulnays - convention d'une servitude de passage**

Par délibération n°2021-050 du 01/07/2021, la commune a accepté d'acquérir l'ancien site de captage d'eau des Aulnays pour un montant de 23 242 € net vendeur. A titre de rappel, le site servira de stockage polyvalent pour les services techniques.

Dans la délibération susvisée, il n'a pas été mentionné la constitution, au profit de Saint-Lô Agglo, d'une servitude de passage relative à une canalisation d'eau potable qui traverse la parcelle.



Il convient dès lors de prendre une délibération pour acter l'instauration d'une servitude.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Approuver l'instauration d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable (AEP) au profit de Saint-Lô Agglo sur la parcelle ZS n°282 située au lieudit Les Aulnays, en cours d'acquisition par la commune ;
- Habilitier le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**  
**Laurent PIEN**

